

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

Du jeudi 07 avril 2022.

La séance est ouverte à 18 h 45 sous la présidence de Monsieur Aymar DE CAMAS (Maire) de Cortevaix.

Présents : Madame Ghislaine ALLEX, Madame Martine COURTOIS, Monsieur Aymar DE CAMAS, Madame Evelyne HEITZMANN, Monsieur Ludovic LEGUA-HARDEL, Monsieur Noë MERCIER, Monsieur Marcel MONTEL, Monsieur Claude RANQUE.

Absents excusés avec pouvoir : Monsieur GALLAND Joffrey par Madame HEITZMANN Evelyne, Madame LANZA Dominique par Monsieur DE CAMAS Aymar.

Absente : Madame FERNANDEZ Laëtitia.

Secrétaire de séance : TERRIER Agnès.

Le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la réunion précédente qui est approuvé à l'unanimité puis passe à l'ordre du jour.

Informations :

Elections présidentielles : Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 19h00. Les cartes électorales ont été distribuées par les conseillers.

Cure : Le second test infiltrométrie est bon.

Logement 1er étage Cure : La cuisine a été livrée et montée, Mr le Maire remercie les personnes qui s'y sont attelées. Nous sommes toujours dans l'attente de l'intervention de deux entreprises pour finir la cour et la pose du portail.

Matériel de motoculture : La tondeuse autoportée a été livrée par les Ets DURY, la débroussailleuse est en attente de livraison. Pour faciliter le transport de l'autoportée, la benne du tracteur a besoin d'un agencement : à voir avec les Ets DURY.

Logement de Mont : Deux devis ont été demandés pour changer l'évier et le meuble sous évier, 2GY et BLANCHARD, Mr le Maire a signé le devis BLANCHARD. Les travaux de zinguerie, devis GP CHARPENTE, ont été effectués ; l'entreprise a réparé une fuite au niveau de la cheminée qui résoudrait les problèmes d'humidité ; reste à faire vérifier la V.M.C. Un devis avait été établi pour "l'ancienne toilette" dans la cour, resté sans suite, mais au vu de l'état de ce local dont la poutre était fendue, ce devis a été signé et les travaux effectués.

SIEGG : Mme COURTOIS et Mr MONTEL ont assisté à une réunion le 22/03/2022 à Cormatin ; l'ordre du jour était le vote du budget, le bilan des travaux 2021 et des travaux prévisionnels 2022.

Mr MONTEL a rappelé le problème de bouche à clé dans la partie du terrain du logement communal à la Cure, aucune suite n'a été donnée pour le moment. Cette question n'a même pas été évoquée dans le C/R du SIEGG.

SIRTOM : Mme ALLEX a participé à une réunion le 29/03/2022 à Massilly ; l'ordre du jour était le vote budget et l'achat de composteur pour inciter au recyclage.

CONSEIL ECOLE: Mr MONTEL a participé au conseil d'école du RPI Jean Tardieu. Chaque école développe des activités ludiques très diverses :

- Ameugny : cinéma, jardin potager dans la cour de l'école, visite de ferme,.....
- Chissey : piscine, séjour dans le Doubs,
- Bonnay : danse, piscine, séjour dans le Doubs

Un point sur les repas fournis par Melting Popote ; il en ressort moins de gaspillage, les enfants sont satisfaits des repas même si certains parents ont fait savoir qu'ils voudraient des repas moins "sophistiqués" comme chili come carne, cardon.....

La mairie de Cormation recherche des enfants pour augmenter les effectifs de son école via les réseaux sociaux.

ONF : Mr MONTEL et Mr PETIT se sont rendus à une réunion de l'ONF le 1er avril à Nanton. L'ordre du jour : la reconstitution de la forêt.

BILAN FINANCIER : Mr MONTEL a donné aux conseillers un bilan financier du 1er trimestre écoulé.

UKRAINE : Le problème de dons à l'Ukraine a été évoqué. Il en ressort que la majorité du Conseil estime que c'est du ressort de chacun.

Délibérations du conseil:

Mr le Maire a demandé qu'une délibération soit ajoutée à l'ordre du jour ; le conseil accepte. Il précise également que la délibération pour l'entretien phytosanitaire de la commune est ajournée par manque de devis.

1. Attribution d'indemnité trésorier Mr VOISIN (DE 2022 017)

Suite à un mail reçu du trésorier dans lequel il rappelle que l'indemnité de conseil n'est plus versée, depuis 2020, par les collectivités mais par l'Etat ; par contre l'indemnité de budget n'a pas été intégrée dans ce processus et de ce fait reste dûe par les collectivités. Mr le Maire informe son conseil qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour régulariser cette indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide

- D'accepter la demande du receveur syndical et de lui accorder l'indemnité de conseil.
- Que cette indemnité sera attribuée à Monsieur Luc VOISIN, Receveur Syndical du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité**

2. Subvention 2022 association "Comité des fêtes" (DE 2022 018)

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, suite à la demande écrite d'une subvention de la part de l'association "Comité des fêtes" pour l'année 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- approuve le versement d'une subvention d'un montant de 150 € au comité des fêtes de Cortevaix,

Autorise le Maire à signer tous les documents liés à ces opérations comptables.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité**

3. Subvention 2022 association "Patrimoine de Cortevaix" (DE 2022 019)

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, suite à la demande d'une subvention écrite de la part de l'association Patrimoine de Cortevaix pour l'année 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- approuve le versement d'une subvention de 300 € à l'association Patrimoine de Cortevaix ,

Autorise le Maire à signer tous les documents liés à ces opérations comptables.

→ **Délibération adoptée 9 POUR**

1 ABSTENTION

4. Vote taux communaux 2022 (DE 2022 020)

Mr le Maire propose une augmentation des taux de 1,044331 soit

- TFPB 28,30 % à 29,55 % et - TFPNB 41,39 % à 43,22 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux. Les taux pour 2022 sont fixés comme suit :

- TFPB 28,30 %, - TFPNB 41,39 %.

Le produit attendu des taxes à taux voté est de 95 755,00 €.

Le montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale est de 70 573,00 €

→ **Délibération non adoptée par 6 CONTRE**

2 ABSTENTIONS

2 POUR

5. Subvention 2022 - Association des parents d'élèves RPI Jean Tardieu (DE 2022 021)

Vu la demande de subvention pour l'année 2022 formulée par l'Association des parents d'élèves du RPI Jean Tardieu auprès de la commune de Cortevaix en date du 24 mars 2022 relative à l'organisation d'un projet pédagogique "l'école du dehors" pour les élèves du CP au CM2 du RPI Jean Tardieu, 4 jours en mai 2022,

Considérant que la commune de Cortevaix participe financièrement au budget du SIVOS du RPI Jean Tardieu,

Considérant que la commune de Cortevaix souhaite encourager les familles résidentes à envoyer leurs enfants à cette sortie pédagogique, sportive et socio-culturelle,

Le Conseil Municipal décide :

- D'accorder une subvention de 100 euros au projet pédagogique "l'école du dehors" de mai 2022 (soit 20 € par enfant).

→ **Délibération adoptée à l'unanimité**

6. Travaux électricité logement de Mont (DE 2022 022)

Le Maire communique à l'assemblée délibérante les devis de 3 entreprises pour des travaux de mise aux normes électrique du logement communal de Mont :

- JARRIGE - Cortevaix - d'un montant de 3 224,00 € T.T.C.

- DIMELEC - Bonnay - d'un montant de 4 674,00 € T.T.C.

- MOREIRA - St Gengoux le National - d'un montant de 5 283,12 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise :

- JARRIGE d'un montant de 3 224,00 € T.T.C

- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce devis,

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

7. Bail d'occupation précaire - parcelle ZI 002 (DE 2022 023)

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mme DAVID Camille de louer 1000m² de la parcelle communale cadastrée ZE002 d'une superficie totale de 19 770 m², afin d'installer une cinquantaine de ruches et ruchettes moyennant une location annuelle de 80 €,

Afin de formaliser la convention de mise à disposition du terrain communal, cadastré ZE 002, avec Mme DAVID Camille demeurant à 71220 CHEVAGNY SUR GUYE, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable,

→ **Délibération adoptée à l'unanimité**

Questions diverses :

Une réunion de travail des conseillers est prévue le 30 Avril, le questionnaire sera remis aux conseillers le 22-04-2022.

Mme Alex fait savoir que du plâtre tombe dans la sacristie.

La séance est levée à 21h45.